

Benchmarking de tarifsuisse sa pour les tarifs DRG 2021

SEPTEMBRE 2020



tarifsuisse sa

Benchmarking de tarifsuisse sa pour les tarifs DRG 2021

EXPLICATION DU BENCHMARKING ET DES NÉGOCIATIONS DE PRIX EN DÉCOULANT POUR LES TARIFS 2021

Situation initiale

Le nouveau financement hospitalier est entré en vigueur dans toute la Suisse le 1er janvier 2012. Il a non seulement introduit des forfaits liés aux prestations sur la base de structures uniformes pour toute la Suisse, mais également adapté la réglementation du financement (art. 49 al. 1 LAMal)

Au démarrage, le nouveau financement hospitalier ainsi que l'entrée en vigueur simultanée du système de forfaits par cas DRG ont entraîné de vives discussions. Dans l'entrefaite, les tribunaux ont clarifié de nombreuses questions controversées. En considération de la jurisprudence actuelle, tarifsuisse sa a réexaminé son propre benchmarking et procédé à des ajustements.

Le benchmarking de tarifsuisse en conformité avec la LAMal tient compte des points suivants:

Perspective globale pour l'ensemble de la Suisse – prise en compte de la totalité des hôpitaux de soins somatiques aigus.

Pas de catégories de benchmarking – toute catégorisation contredirait en effet le concept fondamental d'une comparaison d'établissements sur une base aussi large que possible pour l'ensemble de la Suisse.

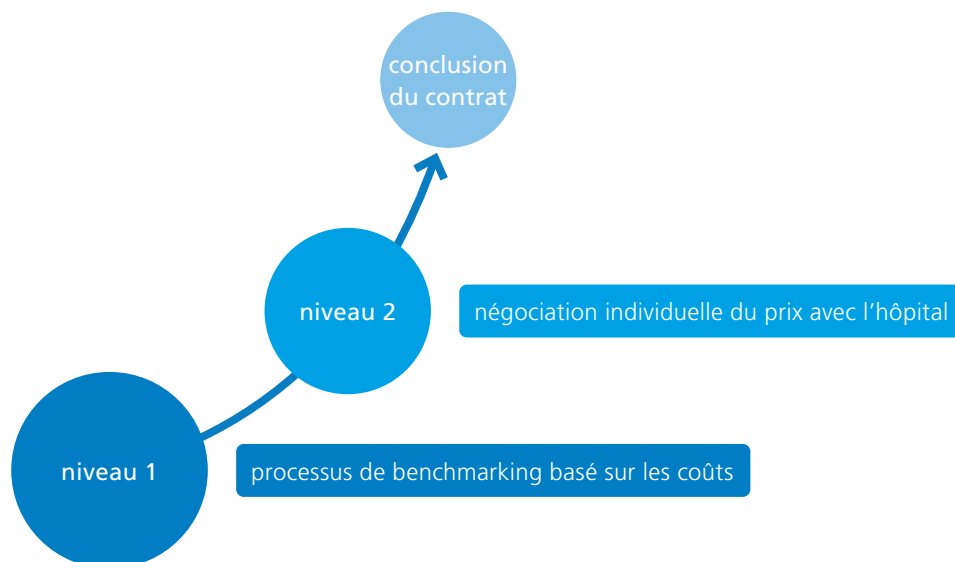
Mesures d'efficacité – les tarifs hospitaliers doivent être définis en fonction de la rémunération des hôpitaux fournissant la prestation selon le tarif de l'assurance obligatoire, avec la qualité, l'efficacité et l'économicité nécessaires.

Exclusion d'hôpitaux – aucune prise en compte des hôpitaux dont la base de données n'est pas transparente ni des hôpitaux ne fournissant pas les prestations médicales avec la qualité nécessaire. En outre, les hôpitaux qui ne fournissent pas les coûts d'utilisation des installations conformément à l'OCP sont également exclus.

Déductions – dans la mesure du possible, les prix de base (baserates) calculés pour servir de base au benchmarking doivent reposer sur des coûts par cas effectifs ou aussi proches que possible de la réalité.

Modèle à deux phases: du benchmarking basé sur les coûts à la négociation de prix individuelle avec les hôpitaux

Afin de définir les prix, tarifsuisse sa mise sur un modèle à deux phases. Dans une première phase, une procédure de benchmarking basée sur les coûts est réalisée afin de déterminer la valeur de benchmarking pour une prestation efficace et économique. Dans une deuxième phase, des négociations individuelles se déroulent dans chaque hôpital; la valeur de benchmarking constitue un élément fondamental de ces négociations.



Méthode de benchmarking de tarifsuisse sa

Selon l'art. 49 LAMal, les tarifs hospitaliers sont déterminés en fonction de la rémunération des hôpitaux qui fournissent la prestation tarifée obligatoirement assurée, dans la qualité nécessaire, de manière efficiente et avantageuse. Avec sa méthode de benchmarking, tarifsuisse sa se conforme aux prescriptions de la loi, mais également aux jugements du tribunal administratif fédéral. Le benchmarking de tarifsuisse est calculé sur la base d'une perspective globale pour l'ensemble de la Suisse en prenant en compte la totalité des hôpitaux.

Le calcul de benchmarking doit intégrer des données de coûts des hôpitaux de soins aigus aussi proches que possibles de la réalité. Une fois par an, tous les hôpitaux de soins aigus sont invités, au printemps, à fournir les données de coûts et de prestations nécessaires au calcul des coûts par cas.

Détermination de la valeur de benchmarking

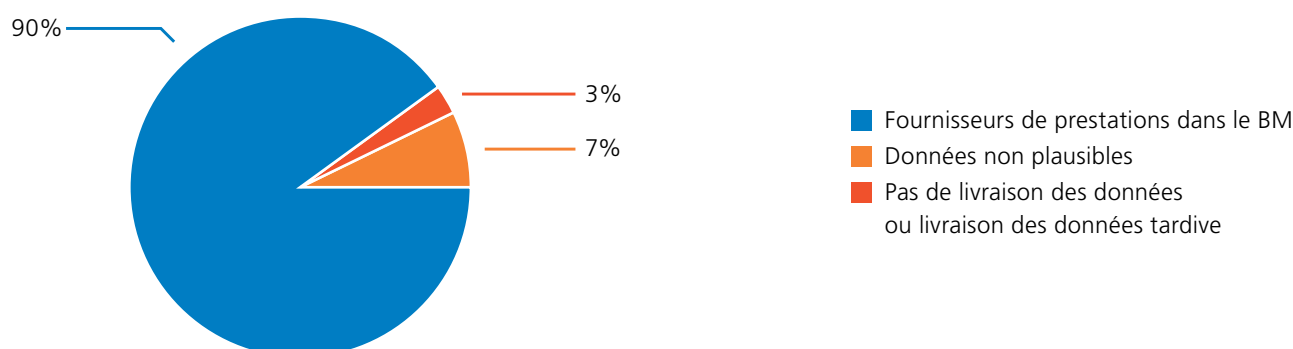
Sur la base des données de coûts et de prestations fournies par les hôpitaux, tarifsuisse calcule dans un premier temps les coûts LAMal déterminants pour le benchmarking. Les prix de base calculés par hôpital ou groupe d'hôpitaux sont établis à 100% en tenant compte du volume de prestations «casemix». Dans un deuxième temps, tarifsuisse sa détermine le degré d'efficacité qui, selon elle, est conforme à l'art. 49 LAMal, et est justifiable pour l'ensemble de la Suisse compte tenu des conditions actuelles et des données de coûts et de prestations fournies dans les délais. Les hôpitaux sont classés par ordre croissant selon le prix de base calculé. Le niveau du benchmarking est déterminé à partir du nombre d'hôpitaux, c'est-à-dire que le benchmark est défini pour l'hôpital qui correspond dans le classement selon les coûts par cas au percentile jugé efficace. En supplément, cette méthode prend en compte qu'au moins deux hôpitaux K111 ou K112 affichent un prix de base calculé inférieur à la valeur de benchmarking. Pour finir, une majoration de renchérissement normative est calculée à partir de la valeur de benchmarking (cf. jugement TAF dans l'affaire de l'hôpital cantonal de Lucerne). Cette majoration annuelle normalisée est déterminée sur la base de l'indice des coûts des salaires ainsi que du renchérissement annuel moyen.

Evaluations

Les données de coûts et de prestations entrant dans le calcul de benchmarking pour les prix 2021 sont basées sur les données de 2019.

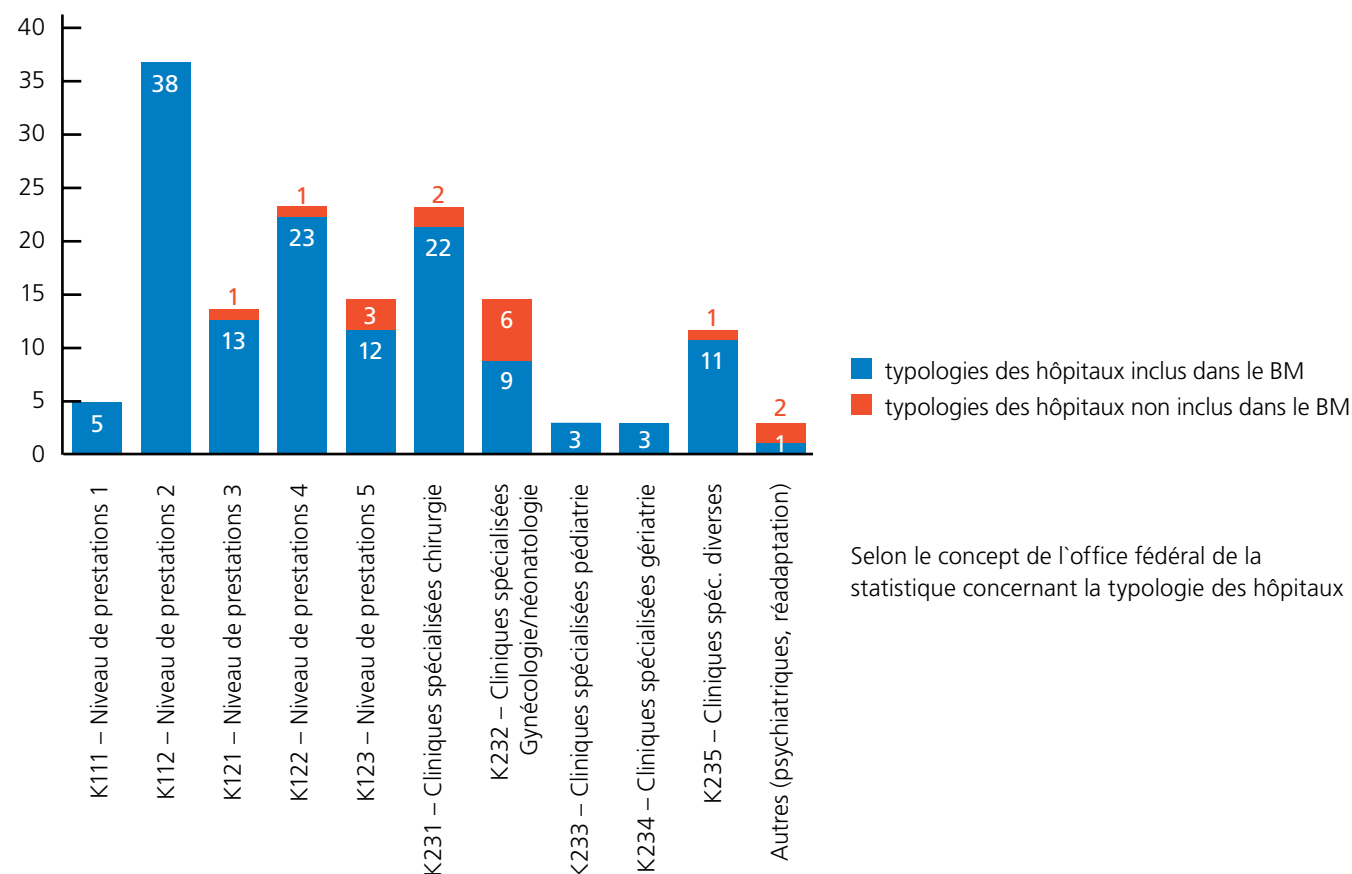
Pour le benchmarking des tarifs 2021, les données de coûts et de prestations de 140 fournisseurs au total ont été collectées dans les délais et avec la qualité prescrite. Ceci correspond à 89.7% des hôpitaux de soins aigus en Suisse. Cinq fournisseurs de prestations n'ont pas transmis des données, dont un fermera à la fin de 2020. Les données d'onze fournisseurs de prestations n'ont pas pu être intégrées dans le calcul de benchmarking pour raison de leur qualité/plausibilité insuffisante.

DONNÉES DE BASE POUR LE BENCHMARKING 2021



Les 140 fournisseurs de prestations intégrés dans le calcul de benchmarking couvrent les catégories d'hôpitaux suivantes:

FOURNISSEURS DE PRESTATIONS INCLUS ET NON INCLUS DANS LE BENCHMARKING 2021



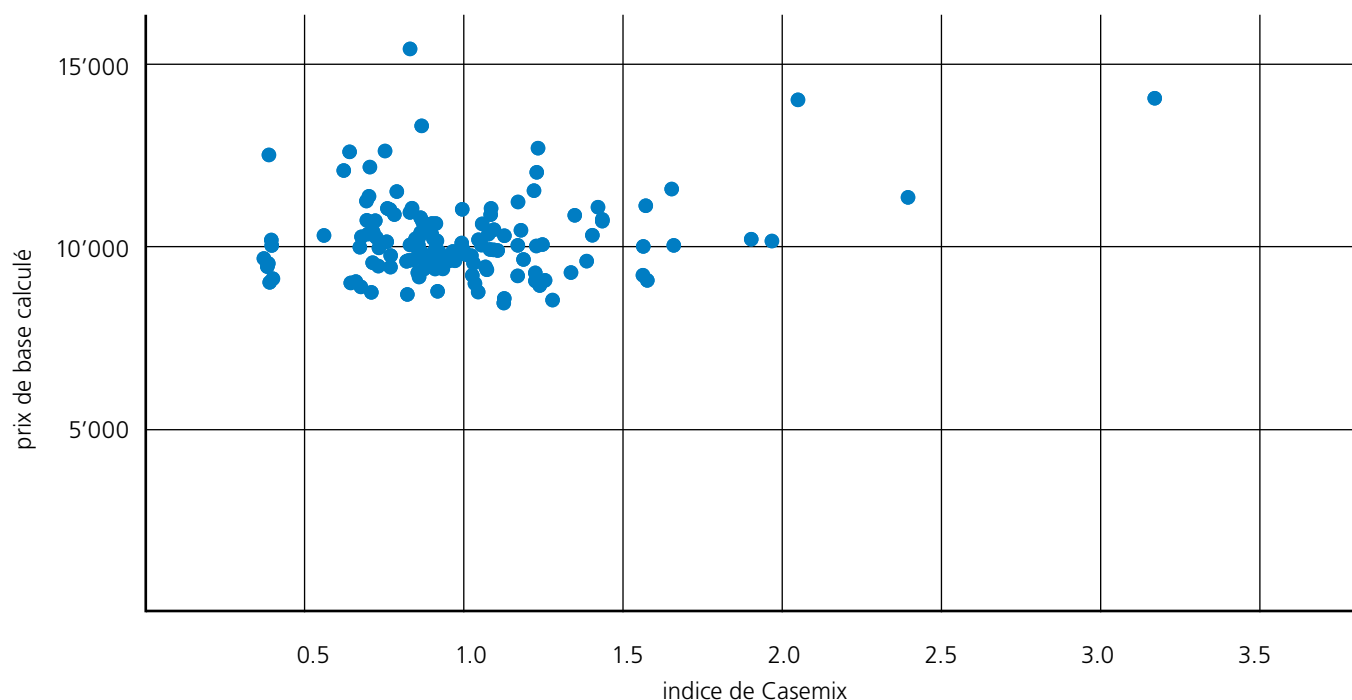
Les hôpitaux de prise en charge centralisée affichent une couverture complète (K111 et K112). En revanche, cela n'est pas entièrement le cas des hôpitaux généraux de plus petite taille (K122 et K123) ainsi que des maisons de naissance et des cliniques spécialisées. Tout comme l'année précédente, plus que la moitié des fournisseurs de prestations de chaque catégorie a pu être intégrée au benchmarking (à l'exception des «autres», pour lesquels les services basés sur des forfaits par cas ne font pas partie de l'offre principale).

Les coûts d'utilisation des installations doivent être évalués par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux conformément à l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux, les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP) et utilisés pour les négociations tarifaires. Alors que 98.5% des fournisseurs de prestations avaient évalué les coûts d'utilisation des installations suivant les prescriptions de l'OCP l'année précédente, ce pourcentage s'élève à 100%.

Des analyses des données de prestations et de coûts montrent qu'il n'existe aucune corrélation entre l'indice de casemix et le prix de base calculé.

INDICE DE CASEMIX (CMI) 2019

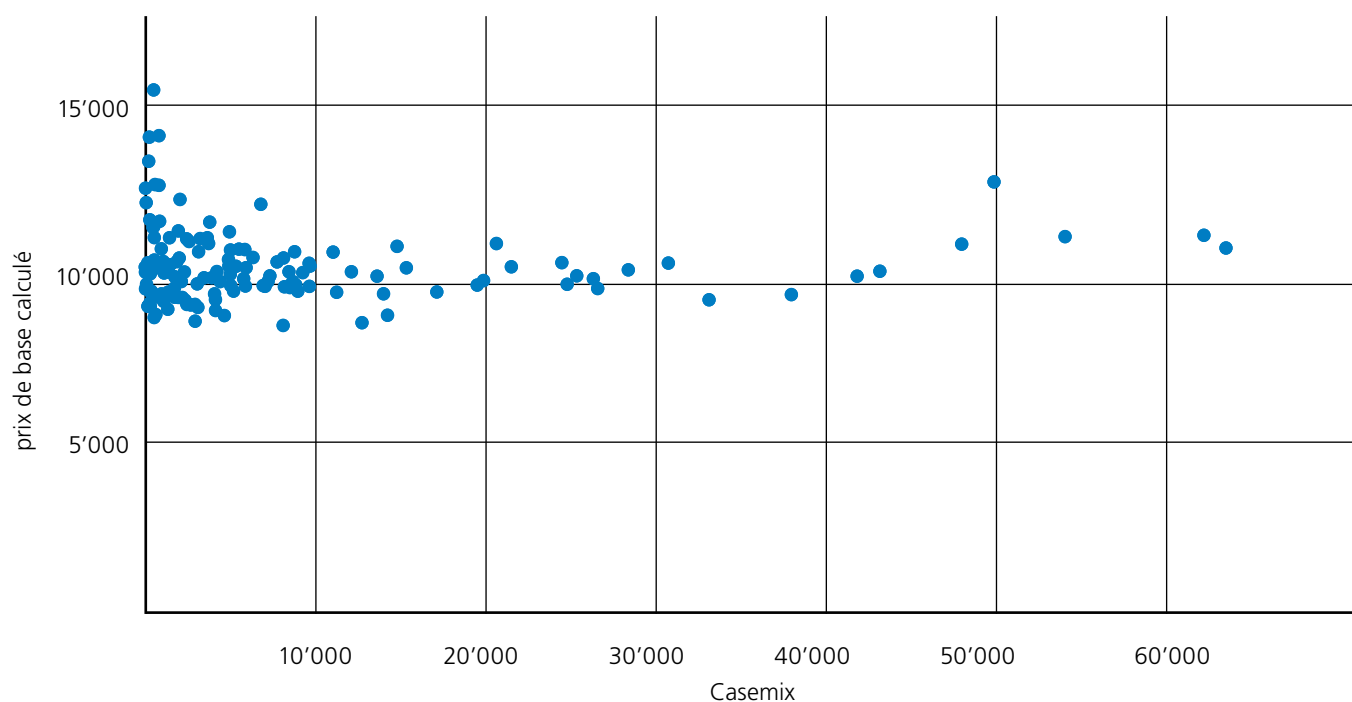
PRIX DE BASE CALCULÉ SANS RENCHÉRISSEMENT



De même, aucune corrélation ne peut être établie entre le casemix et le prix de base calculé.

CASEMIX 2019

PRIX DE BASE CALCULÉ SANS RENCHÉRISSEMENT



Cela signifie qu'avec un volume croissant de points de casemix traités, le prix de base après ajustement du casemix n'augmente pas également. La même extrapolation s'applique à l'indice de casemix (CMI). En d'autres termes, ni le casemix ni l'indice de casemix n'influent sur les coûts par cas normaux d'un fournisseur de prestations.

Valeur de benchmarking

Pour l'année 2021, tarifsuisse se considère le niveau d'efficacité pour le premier quartile des fournisseurs de prestations comme adéquat et conforme à la loi. Pour les tarifs 2021, il en résulte une valeur de benchmarking, renchérissement et coûts d'utilisation des installations inclus, de:

9'557 CHF

Cette valeur prend en compte qu'au moins deux hôpitaux K111 ou K112 présentent un prix de base calculé inférieur à la valeur de benchmarking.

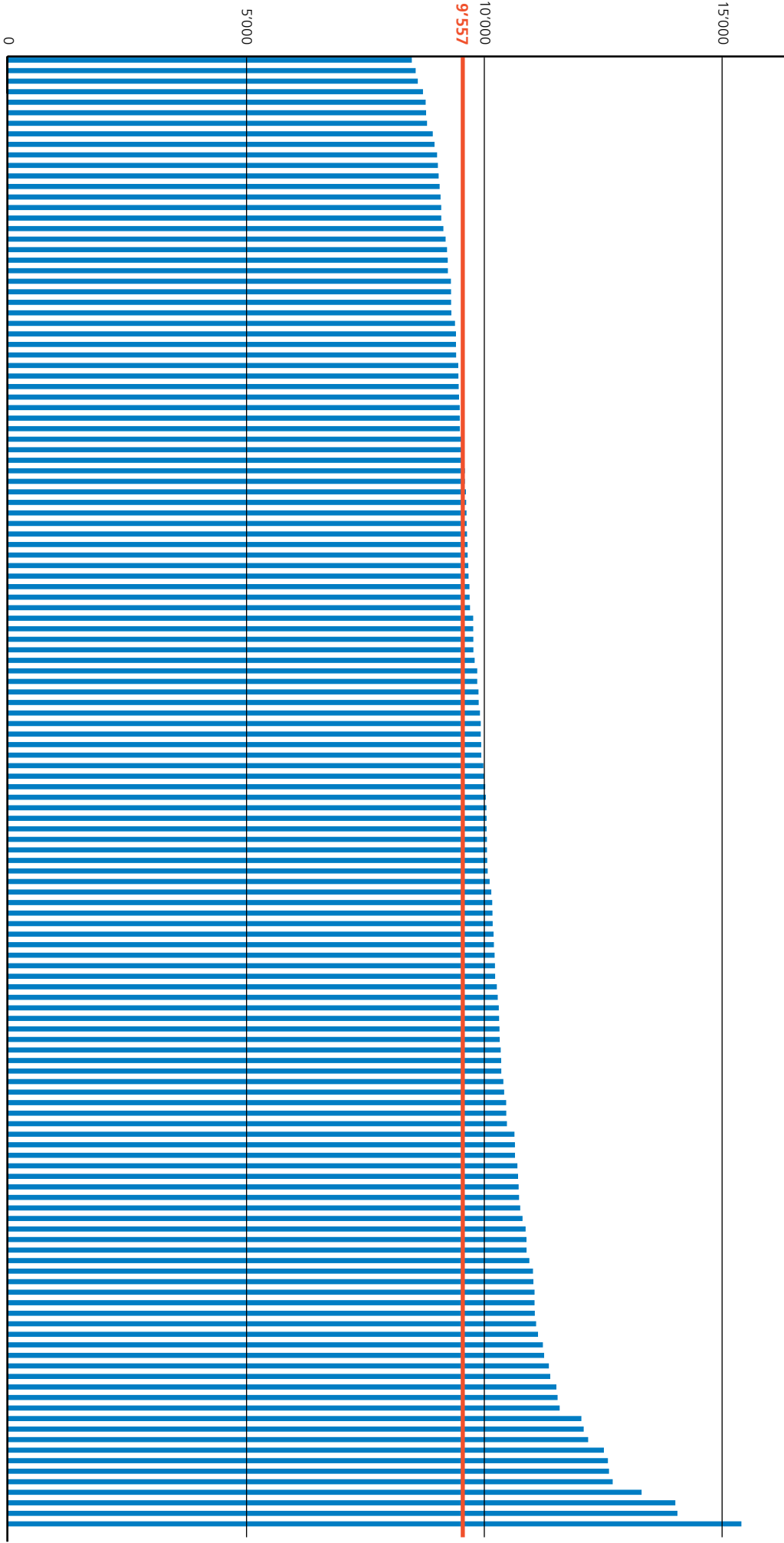
Négociations de prix individuelles avec les hôpitaux

Compte tenu de la valeur de benchmarking, des négociations individuelles sont à présent engagées dans une deuxième phase avec chaque hôpital de soins aigus en Suisse. tarifsuisse se s'engage en faveur de solutions équitables avec les fournisseurs de prestations et privilégie clairement l'intérêt des payeurs de prime dans les négociations.

PRIX DE BASE CALCULÉ

Données sur les coûts et les prestations 2019, coûts des investissements effectifs inclus, sans renchérissement
(Valeur de benchmarking de CHF 9'557, renchérissement inclus)

- Prix de base calculé à 100 %
- Valeur de Benchmarking 2021



Tous les 140 fournisseurs de prestations inclus dans le benchmarking

tarifsuisse sa

Römerstrasse 20
Case postale 1561
4502 Soleure

+41 32 625 47 00
info@tarifsuisse.ch
www.tarifsuisse.ch



tarifsuisse sa